

Litige annulation location vacances

Par MBES_old, le 18/06/2007 à 10:28

Bonjour,

J'ai loué une location de vacances au mois d'aout et versé un acompte de 25%.

Je me suis fracturé le talon d'achille et suis dans l'incapacité de me deplacer (certificat à l'appui).

J'ai contacter le propriétaire qui non seulement ne veut pas me rembouser mon acompte mais exige l'intégralité du prix de location.

Ne s'agit-il pas là d'une annulation pour cas de force majeure ?

Quels sont mes droits?

Dans l'attente d'une réponse

Cordialement

Merci